

d'un aspect très important des pensions de vieillesse. La plupart des hommes sont de cinq à dix ans plus âgés que leur femme, ou ils ont du moins quelques années de plus, et dans presque chaque cas où un homme à sa retraite touche une pension de vieillesse, lui-même et sa femme doivent attendre qu'elle atteigne 65 ans et tenter de subsister de la pension destinée à lui seul, qui est inférieure au seuil de la pauvreté même pour une personne. A mon avis, il s'agit d'une injustice flagrante qu'il faudrait étudier immédiatement. J'estime qu'une solution au problème serait que la femme reçoive sa pension de vieillesse en même temps que le salarié ou le mari, qu'elle ait 65, 55 ou même 35 ans. Dans ce cas-là cependant, elle devrait peut-être travailler jusqu'à 65 ans. Cette mesure la soulagerait d'un écrasant fardeau.

J'ai parlé du niveau de pauvreté mais je devrais peut-être définir cet état pour bien montrer qu'il est inconfortable. Le dictionnaire définit ainsi le mot «pauvreté»: indigence, besoin, pénurie, manque, insuffisance et médiocrité. Il signale que le sens le plus courant est celui de manquer d'argent et de moyens matériels. Le terme signifie aussi la privation par rapport aux divers aspects de la consommation et il s'accompagne souvent de malnutrition, d'hygiène insuffisante, de logement inadéquat et de tous les autres corollaires de la pauvreté.

Quand on songe aux hommes dont j'ai parlé dans mon exorde, qui ont tous trois immigré au Canada il y a 30 ou 40 ans, qui ont peiné sur des exploitations agricoles devenues finalement non rentables, et qui ont ensuite été relégués à une vie de misère, on se rend compte que c'est la façon dont ce grand pays d'affluence récompense ses citoyens âgés.

Je pourrais signaler que le nombre total de citoyens âgés qu'on laisse vivre en deçà du seuil de la pauvreté se chiffre par 474,091, soit 31 p. 100 de tous ceux qui sont à leur retraite. Ce sont des personnes de plus de 65 ans qui reçoivent toutes les allocations, y compris la pension de base et le supplément de revenu garanti, et qui n'ont aucun autre revenu. Le deuxième groupe—310,946 ou 20.4 p. 100 des retraités—touche la pension de base, plus un supplément partiel de revenu garanti, dont le total ne dépasse même pas le niveau de la pauvreté. C'est donc dire qu'en tout, 51.5 p. 100 des Canadiens âgés vivent dans la pauvreté. Comme justifier cela en ce moment, dans un pays où l'on vit dans l'opulence et où le gouvernement a été porté au pouvoir à force de parler de la société juste? Depuis lors, le gouvernement a refusé de voir ce grave problème d'ordre social.

[M. Yewchuk.]

• (5.00 p.m.)

D'aucuns prétendent que le loyer ne devrait pas coûter plus de 25 p. 100 du revenu total, mais les vieillards pensionnés sont souvent obligés de déboursier jusqu'à 30 p. 100 pour leur loyer, ce qui les empêche de s'assurer un régime alimentaire suffisamment équilibré. Je me demande, monsieur l'Orateur, combien de nos vieillards pensionnés, qui touchent le plein montant de la pension de base et le supplément de revenu garanti, peuvent manger du bœuf une fois la semaine. Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup.

Il y aurait moyen d'améliorer la situation en augmentant la pension de base, en l'établissant au moins au minimum vital. Mais cela ne tient pas compte des gens qui sont le plus dans le besoin, et il serait donc préférable, selon moi, d'augmenter le supplément de revenu garanti, qui s'applique davantage aux gens sans aucun autre revenu. Contrairement à la plupart des socialistes, je ne crois pas que tout le monde doive être sur le même pied, car tout le monde n'a pas les mêmes besoins. Il faut se pencher sur chaque cas en particulier de façon à prévoir une pension plus élevée pour celui qui en a le plus besoin. Si la pension est la même pour tout le monde, elle ne représente pas assez pour les nécessiteux et trop pour ceux qui n'en ont pas besoin, ce qui est injuste.

Un autre remède serait d'assurer aux pensionnés des avantages marginaux, par exemple des subventions de voyage. Air Canada prévoit des billets à demi-tarif pour les vieillards lorsque des places sont disponibles. Mais cela peut être dur pour eux d'avoir à attendre à l'aérogare avec leurs bagages, dans l'espoir qu'un voyageur annule sa réservation, leur permettant ainsi de faire le voyage à moitié prix. C'est presque injuste. On devrait faire comme les lignes aériennes du Canadien Pacifique qui leur permettent de retenir des places et d'être traités comme tous les autres voyageurs.

La pension universelle est de \$79.58. L'indice des pensions établi pour le régime des pensions du Canada prévoit une augmentation annuelle de 2 p. 100. C'est presque une farce quand on songe que, depuis deux ans, l'inflation a fait monter le coût de la vie de 8 à 10 p. 100; ainsi, une augmentation de 2 p. 100 ne saurait être suffisante. C'est une chose qu'il faudrait corriger sur-le-champ. Lorsque, en 1951, on a pour la première fois proposé d'instituer une pension pour les vieillards, on l'a fixée à \$40 par mois. Il est vrai qu'elle a presque doublé depuis, mais si on la compare aux salaires hebdomadaires dans l'industrie,